

148981 - Il est recommandé à celui qui a mangé ou bu de se gargariser

question

Si je bois un liquide tel le thé ou un jus ou d'autre (substance) et si je veux ensuite faire une prière, devrais-je me laver la bouche avant d'entrer en prière? En est il de même pour la lecture du Coran dans le livre.

la réponse favorite

On ne doit pas se laver la bouche après avoir mangé ou bu; que l'intéressé veuille prier ou lire le Coran. Mais cela lui est recommandé, notamment quand ce qui est mangé ou bu est gras, compte tenu de ce qui a été rapporté par Mouslim (358) d'après Ibn Abas (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) but du lait caillé puis demanda de l'eau , se gargarisa puis dit: c'est gras.»

An-Newawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « les propos: **« ceci implique la recommandation de se gargariser après avoir bu du lait caillé »** font penser aux ulémas qu' il en est de même pour les autres aliments; on recommande à celui qui les consomme de se gargariser pour évacuer des restes pouvant être absorbés pendant la prière.» Extrait de Charh mouslim par an-Newawi.

Dans l'encyclopédie juridique (38/108) on lit: **« Il est recommandé de se gargariser après avoir mangé, conformément à ce qui a été rapporté par Souwayd ibn Nou'man (P.A.a) selon lequel il était sorti avec le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) en l'an de l'invasion de Khaybar. Arrivés à Shaabaa, tout près de Khaybar, il fit la prière d'asr puis demanda qu'on lui apportât les provisions. On ne lui présenta que de la farine. Il la fit mouiller car elle était devenue sèche. Le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) en mangea puis nous en fîmes de même; Après quoi, il s'apprêta pour la prière du maghrib, se gargarisa et nous nous gargarisâmes puis il fit la prière sans avoir fait des ablutions.»**

Le hadith indique qu'il est recommandé de se gargariser après avoir mangé. L'utilité de le faire avant d'entrer dans la prière pour quelqu'un qui n'a mangé que de la farine sans matière grasse est d'éviter que des restes soient coincés entre les dents ou dans des coins de la bouche de manière à ce que leur expulsion préoccupe le fidèle pendant sa prière.»

Allah le sait mieux.